



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique de l'aide sociale à l'enfance

Question écrite n° 13244

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, sur la situation critique de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans le pays. Manque d'éducateurs, places insuffisantes dans les lieux d'accueils, épuisement des assistants familiaux, sont autant de difficultés rencontrées par ce secteur si important. Les mesures que Mme la Première ministre a annoncées le 20 novembre 2023 comme le renforcement des moyens de prévention ou les 1 500 euros pour les jeunes sortant de l'ASE vont dans le bon sens, mais restent largement insuffisantes et pas la hauteur des enjeux du secteur. Les assistants familiaux font un travail remarquable, mais leur rémunération est bien trop faible. C'est également le cas de l'indemnité d'entretien, qui est de surcroît inégale selon les départements. Ils doivent faire face à des lois ou décisions absurdes comme le maintien de l'autorité parentale pour un enfant placé, ou le maintien des allocations familiales pour des parents qui n'ont pourtant plus la garde de leurs enfants. De plus, il faut davantage accompagner les jeunes qui terminent leur parcours à ASE, car 40 % des jeunes de 25 ans à la rue ont bénéficié d'un parcours à l'aide sociale à l'enfance. L'aide de 1 500 euros que Mme la Première ministre propose n'est pas suffisante et ne répond en rien à cette problématique. M. le député souhaite savoir si Mme la ministre va reconnaître les assistants familiaux comme travailleurs sociaux afin d'améliorer leurs conditions de travail. Enfin, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour les aider et pour accompagner les jeunes une fois leur parcours d'aide sociale à l'enfance terminée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13244

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance](#)

Ministère attributaire : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10622

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)